

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Séance extraordinaire du 2 décembre 2024

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil.

2024-12-878

Budget 2025

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le budget 2025 comme suit :

Budget 2025

Revenus	2025
Taxes	3 008 532 \$
Tarifications	477 485 \$
Compensations tenant lieu de taxes	17 338 \$
Services rendus aux organismes	17 994 \$
Autres services rendus	6 600 \$
Imposition de droits	54 500 \$
Amendes et pénalités	5 500 \$
Intérêts	11 500 \$
Autres	5 000 \$
Transferts	267 148 \$
Total des revenus	3 871 597 \$
Dépenses	
Administration générale	559 540 \$
Sécurité publique	717 588 \$
Transport	711 796 \$
Aqueduc et égout	250 516 \$
Matières résiduelles	173 731 \$
Cours d'Eau	151 632 \$
Fonds Vert	4 000 \$
Santé et bien-être	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	126 378 \$
Loisirs et culture	256 818 \$
Frais de financement	66 213 \$
Total des dépenses	3 033 212 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Remboursement de la dette	15 600 \$
Affectations	
Immobilisations	
Voirie	770 000 \$
Égout	20 000 \$
Loisirs	10 000 \$
Complexe municipal	55 000 \$
Fonds réservés et affectations	(32 215) \$
	822 785 \$
Total des dépenses, dettes et affectations	3 871 597 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-879 Programme triennal d'immobilisations

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration du programme triennal d'immobilisations;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuenoud propose :

- d'adopter le programme triennal d'immobilisations comme suit :

Revenus/affectations	2025	2026	2027
Fonds général	855 000 \$	770 000 \$	
Programme d'aide à la voirie locale	3 066 031 \$	2 981 387 \$	
Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales		5 070 000 \$	
Excédent non affecté	295 327 \$	507 737 \$	
Excédent affecté	450 000 \$		
Emprunt	925 000 \$	6 150 000 \$	2 716 000 \$
Total des revenus/affectations	5 591 358 \$	15 479 124 \$	2 716 000 \$
Dépenses			
Voirie – Rivière Est	4 380 044 \$	4 259 124 \$	
Égout- regard	20 000 \$		
Poste de pompage principal	925 000 \$		
Mise à niveau station d'épuration des eaux usées			2 716 000 \$
Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable		1 720 000 \$	
Loisirs	10 000 \$		
Complexe municipal	256 314 \$	9 500 000 \$	
Total des dépenses	5 591 358 \$	15 479 124 \$	2 716 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés à l'avis de convocation ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 décembre 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2024-12-880

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 25.2 Festival des compétitions Western de
Sainte-Brigide-d'Iberville : Emprunt –
Cautionnement de 50 000 \$

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le Maire Mario van Rossum ainsi que Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault sont déposées.

2024-12-881

Procès-verbal : novembre 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en novembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-882

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 décembre 2024;

Considérant que le compte suivant est ajouté :

Compteurs Lecomte 216,27 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 121 336,53 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-12-883

Règlement 2024-481 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Considérant que toute municipalité doit adopter un règlement de régie interne et y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ses séances;

Considérant l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

Considérant qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance tenue le 4 novembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- 4257 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

- d'adopter le Règlement 2024-481 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2024-481 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2024-12-884 **Règlements 2024-449-2 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle**

Considérant que le Règlement numéro 2019-449 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 1^{er} avril 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (CM);

Considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance tenue le 4 novembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le Règlement 2024-449-2 modifiant le Règlement numéro 2019-449 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2024-449-2 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion **Règlement 2025-482 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025**

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2025-482 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement 2025-482 est déposé et présenté.

2024-12-885 **Taux d'intérêt et de la pénalité**

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer le taux d'intérêt et de la pénalité pour l'année 2025;

Considérant que le taux d'intérêt (art 981 du *Code municipal du Québec*) et la pénalité (art 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*) peuvent être fixés et modifiés par résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

- de fixer à 5 % le taux d'intérêt et à 5 % le taux de la pénalité, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour toutes les taxes ou les compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées. Un délai de grâce de sept jours sans intérêt ni pénalité est accordé pour le paiement des taxes municipales, et ce, à compter de la date d'échéance du versement.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 décembre 2024.

2024-12-886

Sûreté du Québec : facturation aux municipalités

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de demander au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, de mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- de conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.
- de transmettre une copie de cette résolution au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, à la députée de la circonscription d'Iberville, Madame Audrey Bogemans, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-887

368, rue Principale : réclamation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 21 novembre 2024 de Monsieur Marcel Picard, Président de Saucisson Vaudois, demandant le remboursement des frais s'élevant à 1 571,52 \$ pour la location d'une citerne d'eau le 12 novembre 2024 en raison de l'annonce, par la Municipalité, d'une coupure d'eau entre 6 h 30 et 18 h;

Considérant la politique en vigueur de la Municipalité concernant la distribution d'eau potable lors de travaux qui prévoit « que lors de travaux, prévus ou non, impliquant l'arrêt de distribution d'eau potable à l'intérieur d'une période de 24 heures, la Municipalité ne fournira pas d'eau aux citoyens, aux entreprises ou aux organismes »;

Considérant que cette politique ne prévoit aucun remboursement;

Considérant que les membres du Conseil ne désirent pas modifier la politique présentement en vigueur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'informer Monsieur Marcel Picard que la politique concernant la distribution d'eau potable lors de travaux est maintenue et qu'aucun remboursement ne sera émis .

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-888

Équipements informatiques

Considérant que 2 ordinateurs doivent être remplacés et qu'un nouveau poste de travail est nécessaire au bureau municipal;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat de 3 ordinateurs et licences à Logimax, selon les termes de la soumission datée du 28 novembre 2024, pour un montant maximal de 4 800 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Déclaration des dons et autres avantages

Il n'y a aucune mention inscrite au registre des déclarations des dons et autres avantages reçus par les membres du Conseil et les employés municipaux pour l'année 2024.

2024-12-889

Calendrier des séances 2025

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-890

Collecte de sapins

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir, encore cette année, le service de disposition des sapins de Noël naturels;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'inviter les citoyens à déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal, au plus tard le dimanche 12 janvier 2025, afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-891

Dons aux organismes pour l'année 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des dons aux organismes pour l'année 2025, lequel a été préparé suite à l'adoption du budget 2025 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le tableau des dons aux organismes, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-892

Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de confirmer les dates de fermeture du bureau municipal comme suit :

Du lundi 23 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4261 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-893

Budget 2024 : reclassement

Considérant les transferts de postes budgétaires 2024 proposés;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser les transferts de postes conformément au document daté du 2 décembre 2024, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-894

Affectations au 31 décembre 2024

Considérant que le Conseil désire affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402 et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter de la réserve égout et aqueduc aux immobilisations, les sommes nécessaires aux achats et remplacements d'équipement;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 100 \$ par service à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;
- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2024 à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses concernant les travaux de cours d'eau 2024 à la réserve financière créée à cette fin selon le maximum prévu au règlement 2022-403-1, la différence étant versée au fonds général. Advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- de créer un poste d'excédent affecté pour la réfection du rang de la Rivière Est et d'y affecter 450 000 \$ provenant du fonds général;
- d'affecter des excédents non affectés au fonds des immobilisations, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations 2024;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-895

Logiciel Id.concerto

Considérant l'offre de services pour l'implantation d'une plateforme de gestion des séances du Conseil et des Comités sans papier;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de contrat de la Société Plan de vol inc. pour l'implantation du logiciel Id.concerto, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat du logiciel Id.concerto et un contrat de 3 ans avec la firme Société Plan de vol inc., selon les termes du contrat soumis, pour un montant de 6 818 \$ plus taxes pour la première année;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser le paiement de 80 % du contrat de la première année sur réception de la facture et 20 % au moment de la mise en ligne du Conseil sans papier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-896

Généatrices entretien annuel

Considérant que les membres du Conseil désirent accorder un contrat d'entretien annuel pour les trois génératrices en 2025;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat d'entretien des trois génératrices à René Charpentier inc., selon les termes de la soumission datée du 11 novembre 2024, pour un montant de 1 278 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-897

Sainte-Angèle-de-Monnoir – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2025

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir totalisent 49 679 \$ et se détaillent comme suit :

Marquage de la chaussée	13 713 \$
Déneigement (incluant sel à déglacage)	24 966 \$
Asphaltage et pierre	11 000 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Considérant que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 10 929 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2025 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-898

Sainte-Sabine – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2025

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'hiver pour la partie du 11^e Rang, appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (environ 950 mètres), est confiée à la Municipalité de Sainte-Sabine qui facture 100 % des travaux à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le coût au kilomètre estimé pour l'entretien d'hiver s'élève à 3 809,56 \$, donc une quote-part de 3 619,09 \$ pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2025 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-899

Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Considérant que le ministère des Transports a confirmé une aide financière maximale de 108 520 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

Considérant que l'aide financière vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'informer le ministère des Transports que l'aide financière a été utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-900

Panneaux de signalisation : achat

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des besoins en panneaux de signalisation pour la Municipalité préparés par l'inspecteur de la voirie et des infrastructures;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat de différents panneaux de signalisation à Martech, selon la soumission datée du 29 novembre 2024, pour un montant maximal de 6 835 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-901

Vidéotron : demande de consentement – rue Bonvouloir

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de consentement de la part de Vidéotron pour l'ajout d'une fibre optique dans des structures aériennes existantes sur la rue Bonvouloir;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de consentement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Stratégie municipale d'économie d'eau potable : dépôt du bilan 2023

Le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2023 est déposé au Conseil.

2024-12-902

Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2025

Considérant que la Municipalité désire renouveler le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable pour l'année 2025;

Considérant l'offre reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2025 à la firme Nordikeau pour un montant de 5 775 \$ plus taxes par mois, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'offre de services datée de novembre 2024 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-903

Réseau d'aqueduc : inspection et analyse des vannes de conduites principales

Considérant que l'inspection et l'analyse des vannes de conduites principales du réseau d'aqueduc sont nécessaires;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec, selon les termes de la soumission datée du 18 novembre 2024, pour un montant de 5 010 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-904 **Caractérisation des eaux usées : assistance technique**

Considérant que les membres du Conseil désirent prolonger le mandat de Tetra Tech dans le dossier de caractérisation des eaux usées (réf. Résolutions 2022-12-305 et 2024-01-639);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de prolonger le mandat d'assistance technique de Tetra Tech sur une base de tarif horaire pour un maximum de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-905 **Office d'habitation Brome-Missisquoi : budget 2024 révisé**

Considérant le budget révisé 2024 daté du 27 novembre 2024 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il n'y a aucune augmentation de la quote-part de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le budget 2024 révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2024 est déposé au Conseil.

2024-12-906 **Centre municipal : émondage**

Considérant que des travaux d'émondage sont nécessaires au centre municipal;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat d'émondage à Jean-Christophe Martel, selon les termes de la soumission datée du 13 novembre 2024, pour un montant maximal de 1 400 \$ plus taxes pour l'émondage de 4 arbres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-907 **Camp de jour 2025 : entente**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente pour le regroupement du camp de jour d'été 2025 préparé par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que le Conseil approuve le projet d'entente;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-908

Camp de jour 2025 : groupe Domisa

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service du Groupe Domisa inc., division Youhou, pour la gestion du camp de jour à l'été 2025;

Considérant que les tarifs établis sont de 115 \$ par enfant par semaine pour le camp de jour et de 44 \$ par enfant par semaine pour le service de garde;

Considérant que cette offre implique le regroupement des enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville avec les enfants de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour, et ce, dans les installations situées à Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville devront être déplacés par autobus vers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une contribution soit versée par la Municipalité afin de réduire le coût d'inscription pour chaque enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que cette contribution sera appliquée dès l'inscription d'un enfant et versée ultérieurement au Groupe Domisa inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le contrat pour la gestion du camp de jour 2025 à la firme Le Groupe Domisa inc., division Youhou, selon les termes de la soumission datée du 30 octobre 2024;
- d'exiger que le formulaire d'inscription au camp de jour 2025 comprenne une section à remplir obligatoirement par les parents concernant le besoin ou non d'un accompagnateur pour leur(s) enfant(s);
- de fixer la contribution de la Municipalité à 26 \$ par semaine, par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-909

Camp de jour 2025 : transport par autobus

Considérant que les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville devront être déplacés par autobus vers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour à l'été 2025;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

- d'accorder le contrat au Groupe Léo Viens, selon la soumission datée du 18 octobre 2024, pour un montant de 340 \$ par jour plus taxes pour un montant maximal de 13 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-910 **Patinoire : surveillance**

Considérant que le Conseil désire embaucher 2 surveillants de la patinoire pour la saison 2024-2025;

Considérant que 2 personnes ont manifesté leur intérêt à effectuer la surveillance de la patinoire pour la saison 2024/2025 et que ces 2 personnes ont été embauchées pour le même poste la saison précédente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Monsieur Pierre Moreau et Monsieur David Blanchet, à titre de surveillants de la patinoire, pour la saison 2024/2025, et ce, au salaire minimum en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-12-911 **Festival de Compétition Western de Sainte-Brigide-d'Iberville**

Considérant que les activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. sont terminées pour l'année 2024;

Considérant qu'au cours de l'année 2024, il y a eu 2 manquements à l'entente de la part du Festival;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 500 \$ à titre de remboursement du dépôt de garantie de 2 500 \$ moins 2 manquements de 500 \$ chacun, conformément à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-12-912 **Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance :

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

- 4268 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 DÉCEMBRE 2024**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire